



*Mis en ligne le 10/10/2022*

**ARRETE N° 22- 110 DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS  
A Mme Muriel SCOLAN  
3<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Intérim de la Présidence du Conseil départemental**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée à Mme Muriel SCOLAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pour exercer, du 11 octobre au 14 octobre 2022 inclus, l'intérim de la présidence du Conseil départemental en l'absence de :

- Mme Marie-Christine CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental ;
- M. Luc STREHAIANO, Vice-Président Délégué ;
- M. Philippe SUEUR, 1<sup>er</sup> Vice-Président ;
- Mme Virginie TINLAND, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

**ARTICLE 2** : Mme Muriel SCOLAN fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 10 OCT. 2022

Marie-Christine CAVECCHI